1/17



Demande de Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions



Permis de construire

	it ou non des démolitions
 Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,). Vous réalisez une nouvelle construction. Vous effectuez de ravaux sur une construction existante. Votre projet comprend des démolitions. Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale. Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet. 	La présente demande a été reçue à la mairie Dossier transmis à l'Architecte des Bâtiments au Directeur du Parc National au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
1 - Identité du demandeur	
cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à par	lire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le rtir du 2 ^{ème} , doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres lairement responsables du paiement des taxes.
Vous êtes un particulier Madame 🔲 !	Monsieur
Nom:	Prénom: Service Urbanisme
Date et lieu de naissance	Unité Territoriale d'Arras
Date: LILILILI Commune:	1.0 DEC, 2019
Département : Pays :	100 avenue Winston Churchi
Vous êtes une personne morale	Raison sociale :
N° SIRET : \(\begin{align*} 8 \\ (2 \) \(4 \) \(4 \) \(3 \) \(8 \) \(6 \) \(7 \) \(5 \) \(0	onsieur 🔲
Nom : RICHOILLEZ	Prénom : MARINE
2 - Coordonnées du demandeur	
	HELIEU
Lieu-dit: ,,	Localité : PARIS
Code postal: 7:5:0:0:2: BP: Cedex:	
Téléphone: 0117151010101719101	indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :	Division territoriale :
	s que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez Monsieur Personne morale
Nom:	Prénom :
OU raison sociale :	
Adresse : Numéro : Voie :	
Lieu-dit:	Localité :
Code postal:	
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :	Division territoriale :
Téléphone : السالسالسالسالسالسالسالسالسالسالسالسالسا	indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

🖾 J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à barthelemy.deroux@gdsolaire.com l'adresse suivante :

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

		ar bu	Stray and a	
3 - Le terrain 3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)		10300		
Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'adm précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.	inistration o	le localiser		
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un mên Adresse du (ou des) terrain(s)	ne propriéta	ire.		
Numéro : Voie :				
Lieu-dit : LA POTRIE Localité : LEFOREST				
Code postal: 6,2,7,9,0,BP:Cedex:				
Références cadastrales ¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigne page 9)	r la fiche co	mplémenta	aire	
Préfixe: Section: A_D_ Numéro:				
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²): 308.559.m²			*************	1199385
3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)	valoir des dr	oits à constru	uire	
Étes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	Oui 🗖	Non 🛛	Je ne sais pas	믜
Le terrain est-il situé dans un lotissement ?	Oui 🗆	Non 🛛	Je ne sais pas	
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ?	Oui 🔲	Non 🗵	Je ne sais pas	
Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ?	Oui 🔲	Non 🖾	Je ne sais pas	ш
Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ?	Oui 🔲	Non 🗵	Je ne sais pas	
Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?	Oui 🔲	Non 🛛	Je ne sais pas	
Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les de	ites de déci	sion ou d'a	uto-	Ì
risation, les numéros et les dénominations :				
		#		
			1 1 1 1 1	150
4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de cons				
4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases corres	pondantes)			- 1
Quel que soit le secteur de la commune				
Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre				
Terrain de camping				
Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés				
Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports				
Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes of le	311			
de résidences mobiles de loisirs				
Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :				
Superficie (en m²):				
Profondeur (pour les affouillements):				
O Hauteur (pour les exhaussements) :				
Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de planch	er total sup	ėrieure à		
40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs		o es abiles		
Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deu	ix residence	es mobiles		
Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un doc protégé 1:				être
Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont né à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux	cessaires à	ı la gestion	ou	
Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacu				
Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords d	les monun	nents histo	riques':	
Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public				
Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle 1:				
Création d'un espace public				

¹ En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la maine

Courte description de votre projet ou de vos travaux :		
•		
Constitute du (ou des) terrainte) à amérique (on m²);		
Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :		
Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :		
4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement Nombre maximum de lots projetés :		
Surface de plancher maximale envisagée (en m²): Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat a	aux constructeur	`S.
Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ?	Oui 🔲	Non 🔲
Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué □ ou Garantie financière d'achèvement des travaux □		
Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?	Oui 🗌	Non 🗆
4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touris	stique	
Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :		
Nombre maximal de personnes accueillies :		
Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)		
Nombre d'emplacements réservés aux HLL :	., .,	
Surface de plancher prévue, réservée aux HLL :		
Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :		
Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements	Oui 🗌	Non 🗌

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction
5.1 - Architecte Vous avez eu recours à un architecte : Oui ☑ Non □
Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet
Nom de l'architecte : AGENCE AD Prénom : Eric MARTIN & Gilles BARCELLONA
Numéro : 1 Voie : Avenue Gustave EIFFEL
Lieu-dit : Localité : NARBONNE
Code postal: 1 1 1 0 0 8P: Cedex: Cedex:
N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : S.4783
Conseil Régional de : Languedoc Roussillon 185
Téléphone: 0,4,6,8,6,5,0,0,1,0, ou Télécopie:
Adresse électronique : agence-ad @ scp-martin-barcellona.fr
En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du titre premier du sonstruction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fi L. 111-7 de ce code.
Signature de l'architect : Cachet de l'architecte :
agence
Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous ² : ☐ Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.
5.2 - Nature du projet envisagé ☑ Nouvelle construction ☐ Travaux sur construction existante ☐ Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)
Courte description de votre projet ou de vos travaux :
Le projet consiste en la construction d'un parc photovoltaïque, situé lieu dit "La Potrie" sur la Commune de Leforest (62 790).
Le parc sera notamment de structures photovoltaïq <mark>ues po</mark> sées sol par plots bétons, et de 10 postes techniques en béton préfabriqué, totalisant une surface de plancher de 144 m².
Le parc totalisera une puissance installée de 14 MWc environ (puissance sujette à évolution en fonction des évolutions technologiques).
Le site disposera d'un accès unique depuis la voie publique.
Les espaces libres, notamment la végétation entre et sous les tables photovoltaīques seront enherbés et laissés pour le pâturage des moutons. En limite de site, l'intégration paysagère du parc solaire sera assurée par la préservation de la végétation déjà présente. Voir plans et étude d'impact en annexes.
Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

² Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m ² de surface de plancher ;

- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m ² de surface de plancher ;

- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m ² ;

- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m²

Manager total dailers of	émentaires					
-	nents créés :	- —		dont individuels :	dont coll	ectifs :
•	total de logement créés					
ogement Locatif Social			á taux zéro)	Prēt à tau	x zéro	
Autres financements :		• =	•			
Mode d'utilisation prince) anatina 🏲
Occupation personnelle (pa S'il s'agit d'une occupation	•		Résidence pr		ente 🗌 Réside	Location [nce secondaire [
Si le projet porte sur une ar				_		de jardin
☐Autres annexes à l'habita					_	_
	une résidence, à quel til	re:				
Résidence pour personnes	âgées 🔲	Résidence pour	etudiants 🗌	Résidence de to	ourisme 🔲	
Résidence hôtelière à voca	tion sociale	Résidenc	e sociale 🔲	Ré	sidence pour personn	es handicapées [
Autres, précisez :	***************************************					
Nombre de chambres	créées en foyer ou dans	s un hébergement	d'un autre type :			
Répartition du nombre	de logements créés se	lon le nombre de p	oièces :			
l pièce 2 piè			4 pièces	5 pièces	ے 6 pièces و	et plus
	bâtiment le plus élevé					
·	comprennent notamme	ent :				
Extension S	urélévation 📙		Création de r	niveaux supplémen	itaires 🗀	
Information sur la de	stination des construc	ctions futures en	cas de réalisation	n au bénéfice d'u	n service public ou	d'intérêt
collectif:	Transport Er	seignement et re	cherche 🔲	Action	sociale 🔲	
Ouvra 5.4 - Construction périodi			Santé ☐ être démontée :	Culture	et loisir	
Ouvrage de l'année durar 5.5 - Destination des construction période	quement démontée et at laquelle (lesquelles) la constructions et tableau a couverte par un plan	construction doit des surfaces (u	être démontée : niquement à remp e ou un documen	olir si votre projet t en tenant lieu aj	de construction est	ne me man
Ouvrage de l'année durar 5.5 - Destination des construction période	quement démontée et at laquelle (lesquelles) la constructions et tableau a couverte par un plan	a construction doit des surfaces (u local d'urbanism ion antérieure au	être démontée : niquement à remp e ou un documen 1er janvier 2016)	olir si votre projet t en tenant lieu al	de construction est	
Ouvra 6.4 - Construction périodi Période(s) de l'année durar 5.5 - Destination des co situé dans une commune	quement démontée et nt laquelle (lesquelles) la constructions et tableau couverte par un plan inisme dans sa rédacti	des surfaces (u local d'urbanism ion antérieure au Surface	être démontée : niquement à rem; le ou un documen 1er janvier 2016), faces de plancher ³ en m ⁴ Surface créée par	olir si votre projet t en tenant lieu al Surface	de construction est opliquant l'article Surface supprimée	Surface lotale =
Ouvra 6.4 - Construction périodi Période(s) de l'année durar 5.5 - Destination des co situé dans une commune	quement démontée et nt laquelle (lesquelles) la enstructions et tableau couverte par un plan unisme dans sa rédacti	a construction doit a des surfaces (u local d'urbanism ion antérieure au	être démontée : niquement à remp e ou un documen 1 er janvier 2016) faces de plancher ³ en m ³	olir si votre projet t en tenant lieu al	de construction est opliquant l'article	
Ouvra .4 - Construction périodi 'ériode(s) de l'année durar 5.5 - Destination des co situé dans une commune R.123-9 du code de l'urba	quement démontée et taleauelle (lesquelles) la constructions et tableau couverte par un plan unisme dans sa rédacti	des surfaces (u local d'urbanism ion antérieure au Surface créée ⁴	être démontée : niquement à rempe ou un document 1er janvier 2016). faces de plancher ³ en m ³ Surface créée par changement de destination ⁵	olir si votre projet t en tenant lieu a Surface supprimée ⁰	de construction est ppliquant l'article Surface supprimée par changement de destination ²	Surface totale =
Ouvrage de l'année durant de commune de commune R.123-9 du code de l'urba	quement démontée et taleauelle (lesquelles) la constructions et tableau couverte par un plan unisme dans sa rédacti	des surfaces (u local d'urbanism ion antérieure au Surface créée ⁴	être démontée : niquement à rempe ou un document 1er janvier 2016). faces de plancher ³ en m ³ Surface créée par changement de destination ⁵	olir si votre projet t en tenant lieu a Surface supprimée ⁰	de construction est ppliquant l'article Surface supprimée par changement de destination ²	Surface totale =
Ouvrage de l'année durar de l'année dans une commune R.123-9 du code de l'urba de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année dura de l'année durar de l'année d	quement démontée et taleauelle (lesquelles) la constructions et tableau couverte par un plan unisme dans sa rédacti	des surfaces (u local d'urbanism ion antérieure au Surface créée ⁴	être démontée : niquement à rempe ou un document 1er janvier 2016). faces de plancher ³ en m ³ Surface créée par changement de destination ⁵	olir si votre projet t en tenant lieu a Surface supprimée ⁰	de construction est ppliquant l'article Surface supprimée par changement de destination ²	Surface totale =
Ouvra 6.4 - Construction périodi Période(s) de l'année durar 5.5 - Destination des cositué dans une commune R.123-9 du code de l'urba Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux	quement démontée et taleauelle (lesquelles) la constructions et tableau couverte par un plan unisme dans sa rédacti	des surfaces (u local d'urbanism ion antérieure au Surface créée ⁴	être démontée : niquement à rempe ou un document 1er janvier 2016). faces de plancher ³ en m ³ Surface créée par changement de destination ⁵	olir si votre projet t en tenant lieu a Surface supprimée ⁰	de construction est ppliquant l'article Surface supprimée par changement de destination ²	Surface totale =
Ouvra 6.4 - Construction périodi Période(s) de l'année durar 5.5 - Destination des cositué dans une commune R.123-9 du code de l'urba Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce	quement démontée et taleauelle (lesquelles) la enstructions et tableau couverte par un plan unisme dans sa rédacti	des surfaces (u local d'urbanism ion antérieure au Surface créée ⁴	être démontée : niquement à rempe ou un document 1er janvier 2016). faces de plancher ³ en m ³ Surface créée par changement de destination ⁵	olir si votre projet t en tenant lieu a Surface supprimée ⁰	de construction est ppliquant l'article Surface supprimée par changement de destination ²	Surface totale =
Ouvra 3.4 - Construction périodi Période(s) de l'année durar 5.5 - Destination des cositué dans une commune R.123-9 du code de l'urba Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux	quement démontée et at laquelle (lesquelles) la constructions et tableau couverte par un plan inisme dans sa rédactions et avant travaux (A)	des surfaces (u local d'urbanism ion antérieure au Surface créée* (B)	être démontée : niquement à rempe ou un document 1er janvier 2016). faces de plancher ³ en m ³ Surface créée par changement de destination ⁵	olir si votre projet t en tenant lieu a Surface supprimée ⁰	de construction est ppliquant l'article Surface supprimée par changement de destination ²	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Ouvra 6.4 - Construction périodi Période(s) de l'année durar 5.5 - Destination des cositué dans une commune R.123-9 du code de l'urba Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce	quement démontée et taleauelle (lesquelles) la enstructions et tableau couverte par un plan unisme dans sa rédacti	des surfaces (u local d'urbanism ion antérieure au Surface créée ⁴	être démontée : niquement à rempe ou un document 1er janvier 2016). faces de plancher ³ en m ³ Surface créée par changement de destination ⁵	olir si votre projet t en tenant lieu a Surface supprimée ⁰	de construction est ppliquant l'article Surface supprimée par changement de destination ²	Surface lotale =
Ouvra i.4 - Construction périodi rériode(s) de l'année durar 5.5 - Destination des cositué dans une commune R.123-9 du code de l'urba Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat 7	quement démontée et at laquelle (lesquelles) la constructions et tableau couverte par un plan inisme dans sa rédactions et avant travaux (A)	des surfaces (u local d'urbanism ion antérieure au Surface créée* (B)	être démontée : niquement à rempe ou un document 1er janvier 2016). faces de plancher ³ en m ³ Surface créée par changement de destination ⁵	olir si votre projet t en tenant lieu a Surface supprimée ⁰	de construction est ppliquant l'article Surface supprimée par changement de destination ²	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Ouvra 5.4 - Construction périodi Période(s) de l'année durar 5.5 - Destination des cositué dans une commune R.123-9 du code de l'urba Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat ⁷ Industrie Exploitation	quement démontée et at laquelle (lesquelles) la constructions et tableau couverte par un plan inisme dans sa rédactions et avant travaux (A)	des surfaces (u local d'urbanism ion antérieure au Surface créée* (B)	être démontée : niquement à rempe ou un document 1er janvier 2016). faces de plancher ³ en m ³ Surface créée par changement de destination ⁵	olir si votre projet t en tenant lieu a Surface supprimée ⁰	de construction est ppliquant l'article Surface supprimée par changement de destination ²	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Ouvra 5.4 - Construction périodi Période(s) de l'année durar 5.5 - Destination des cositué dans une commune R.123-9 du code de l'urba Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat 7 Industrie Exploitation agricole ou forestière	quement démontée et at laquelle (lesquelles) la constructions et tableau couverte par un plan inisme dans sa rédactions et avant travaux (A)	des surfaces (u local d'urbanism ion antérieure au Surface créée* (B)	être démontée : niquement à rempe ou un document 1er janvier 2016). faces de plancher ³ en m ³ Surface créée par changement de destination ⁵	olir si votre projet t en tenant lieu a Surface supprimée ⁰	de construction est ppliquant l'article Surface supprimée par changement de destination ²	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)

³ Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de platond supérieure à 1,80 m. calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neul destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

6 Il peut s'agir soit d'une surface démotile à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

7 L'activité d'artisan est définie par la toi n° 96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface do plancher³ on m²

Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface exis- tante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-des- tination ⁸ (C)	Surface suppri- mėe ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destina- tion ⁸ (E)	Surface totale= (A)+(B)+(C)- (D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hebergement						
Commerce et activités de	Artisanat et commerce de détail						
service	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
collectif et ser- vices publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des admi- nistrations publiques et assimilés						
	Établissement d'ensei- gnement, de santé et d'action sociale	_	No.				
	Salles d'art et de spec- tacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements rece- vant du public						
Autres	Industrie						
ecteurs	Entrepôt						
econdaire ou ertiaire	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
iurfaces totales (en m²)						

^{3 -} Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trêmies, des aires de stationnement, des caves ou cellières, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfatraire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R. 111-22 du Code de l'urbanisme).

4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

5 - Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme

6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constituit de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)

7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

8 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commercial en entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

9 - Il peut s'agir soit d'une surface demotie à l'occassion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	
5.7 - Stationnement	
Nombre de places de s	tationnement
Avant réalisation du pro	ojet : 0 Après réalisation du projet : 0 O O O O O O O O O
Places de stationnemei	nt affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet
Adresse(s) des aires de	
7,	
	au stationnement : m², dont surface bâtie : m²
Pour les commerces et	
	faces, bâties ou non, affectées au stationnement
Tous les travaux de dér	que le projet nécessite des démolitions molition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre proje une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.
Date(s) approximative(s	s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :
Démolition totale	
Démolition partielle	e intielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :
Nombre de logement de	ėmolis :
7 - Participation p	our voirie et réseaux
Si votre projet se situe s	sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du proprié- iciaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur
Madame Monsie	
THE COLLEGE COLLEGE	Prénom :
OU raison sociale :	
	other () and depth (
Adresse : Numéro :	
	Voie:
Lieu-dit:	Voie:

8- Informations pour l'application d'une législation	8/1
6- informations pour l'application d'une legislation d	conviexe
Indiquez si votre projet :	
porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité ment (IOTA)	é soumis à déclaration en application du code de l'environne-
porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'en	• •
Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection (informations complémentaires) se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable se situe dans fés abords d'un monument historique	on suivants :
9 - Engagement du (ou des) demandeurs	
l'attanta quais qualité mous domandes la meigante autoris ation 8	Pro-Pro-
J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation. ⁸ Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseigne	ments
fournis. J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues	par le cha-
pitre premier du titre premier du livre premier du code de la construct	ion et de
l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les cessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de	
de respecter ces règles. Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demar	orde send.
ront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.	ING SELVI-
À Paris	
Le: 26.11.2019	Signature du (des) demandeur(s)
Makes damanda daté Séna Séalaita an arraka arrangsina at daté Séri	Affair A to make do the description
Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être Vous devrez produire :	
 un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le prappliquer une autre protection au titre des monuments historique 	
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un s	ite classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
 un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une d nale du patrimoine et de l'architecture; 	emande de dérogation auprès de la commission régio-
 deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématés 	
tation commerciale.	nanse, si votre projet est soums à autorisation à exproi-
Pour un permis d'aménager un lotissement :	
En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.	Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.
Signature du demandeur : Signature(s) et cachet(s) des personnes solicitées:	Signature du demandeur : Signature(s) et cachet(s) des personnes solicitées:
	NATIONAL CONTRACTOR SERVICES

Si vous êtes un particulier : la loi nº 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenue dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.
Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez

la case ci-contre : 💢

- 8 Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :
 vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
 vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
 vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
 vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Références cadastrales : fiche complémentaire Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain. Préfixe: _____ Section: AnD Numéro: 11.1.12. Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 8547 Préfixe: _____ Section : _A_D_ Numéro : _1 _1 _3 ____ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2838 Préfixe : _____ Section : _A_D_ Numéro : _2_1_1_5____ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 710 Préfixe : _____ Section : _A_D_ Numéro : _2__1_6___ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 466 Préfixe: _____ Section: _A__D Numéro: _2_1_1_-7____ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2368 Préfixe: ______ Section: _A__D_ Numéro: _2_1_1_8___ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 438 Préfixe: _____ Section: _A__D_ Numéro: _2_1_1__9____ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 228 Préfixe: _____ Section: _A__D_ Numéro: _2__2__0____ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 88 Préfixe: _____ Section: _A__D_ Numéro: _2__2__1____ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 7550 Préfixe: _____ Section: _A__D_ Numéro: _2__2_____ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 13 Préfixe: _____ Section: _A__D_ Numéro: _2__2_3___ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 935 Préfixe: _____ Section: _A__D_ Numéro: _2_2_1_4____ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 5085 Préfixe : _____ Section : _A_D_ Numéro : _2_2_5___ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 23505 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 3700 Préfixe: _____ Section: A_D_ Numéro: 2_3_1____ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 5785 Préfixe: _____ Section: A_D Numéro: 2.3.12.1__ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1108 Préfixe : _____ Section : A_D Numéro : 2 3 3 ____ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 2812 Préfixe: _____ Section: A_D Numéro: 2 3 4 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 4784 Préfixe: _____ Section: A_D Numéro: 2 3 5 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2483 Préfixe: Section: A.D. Numéro: 2 3 6 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 996

Surperficie totale du terrain (en m²): 308 559

Références cadastrales : fiche complémentaire Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain. Préfixe: _____ Section: AID Numéro: 2.3.7. Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 4386 Préfixe: _____ Section: _A___D__ Numéro: _2__3__8_____ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1277 Préfixe: _____ Section: _A__D_ Numéro: _2_1_3__9____ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 141 Préfixe: _____ Section: A__D_ Numéro: _2_4_0___ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 4327 Préfixe: _____ Section: _A_D_ Numéro: _2_4_1____ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 4488 Préfixe: _____ Section: A.D. Numéro: 2.4.2... Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2793 Préfixe: _____ Section: _A__D_ Numéro: _2_4_3____ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 4501 Préfixe: _____ Section: A_D Numéro: 2_4_5___ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 14932 Préfixe: .___: Section: .A.D. Numéro: .2.4.6.... Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2917 Préfixe: _____ Section: _A__D; Numéro: _2__4__7___. Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 588 Préfixe: ____ Section: A D Numéro: 2 4 8 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 540 Préfixe: Section: AID Numéro: 214191 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 651 Préfixe: _____ Section: _A__D_ Numéro: _2_7_8___ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2138 Préfixe: ____ Section: A D Numéro: 2 7 9 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2138 Préfixe: La Section: LA LD: Numéro: L2 L8 L0 L Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 7570 Préfixe: _____ Section: _A__D_ Numéro: _2_1_8__1____; Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1193 Prefixe: Section: AID Numéro: 1218121 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 3572 Préfixe: Section: AID Numéro: 218131 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1040 Préfixe: _____ Section: _A__D_ Numéro: _2_8_4___ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 6804 Préfixe: _____ Section: (A.D. Numéro: 2.8.5) Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 575

Références cadastrales : fiche complémentaire
Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.
Préfixe : Section : .AD_ Numéro : .28_6 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 370
Préfixe: Section: _AD_ Numéro: _287
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1825
Préfixe: Section : _AD_ Numéro : _288 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2437
Préfixe : Section : _AD_ Numéro : _289
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1187
Préfixe : Section : _AD_ Numéro : _29_0 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : <u>1196</u>
Préfixe : النارك Section : النارك Numéro : النارك الكارك
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1283
Préfixe :
Préfixe: Section: _AD_ Numéro: _2_9_3
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2025
Préfixe : Section : _AD_ Numéro : _294 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2776
Préfixe: Section: _AD_ Numéro: _5_3_8
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 4860
Préfixe : Section : _AD_ Numéro : _53_9 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2231
Préfixe :i Section : .A.i_D Numéro : .5.i_6.1_1 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 45440
Préfixe: Section: _AD Numéro: _587
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 72899
Préfixe :i Section :AD Numéro :588 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 28265
Préfixe : Section : _AD_ Numéro : _590
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1973
Préfixe :i
Préfixe : Section :AD_ Numéro :655
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 120
Préfixe: Section: _AD_ Numéro: _657
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 441 Préfixe : Section : _AD_ Numéro : _666
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 443
Préfixe : ر_ار_ا Section : ر_اد_اد_اد_اد_اد_اد_اد_اد_اد_اد
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 296

1/17



Demande de ☐ Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions



Permis de construire

comprenant	t ou non des démolitions
THE REPORT OF THE PROPERTY OF	The section is a supported trace pounts, utilized to increasing appealing a
Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,). Vous réalisez une nouvelle construction. Vous effectuez de travaux sur une construction existante. Votre projet comprend des démolitions. Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale. Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.	La présente demande a été reçue à la maire le Li Cachet de la more Dossier transmis à l'Architecte des Bâtiments au Directeur du Parc National au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
1 - Identité du demandeur	
Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulair cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à part	re de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le tir du 2 ^{ème} , doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres airement responsables du paiement des taxes.
Vous êtes un particulier Madame ☐ M	flonsieur 🔲
Nom	Prénom : Service Urbanisme Unité Territoriale d'Arras
Date et lieu de naissance	Unite Territoriale d'Arras
Date: Commune:	1 0 DEC. 2019
Département : Pays :	100 avenue Winston Churchill
Vous êtes une personne morale Dénomination :SARL GDSOL 71	Raison sociale :
N° SIRET: (8, 2, 4, 4, 3, 8, 6, 7, 5, 0, 0, 0, 0	
Représentant de la personne morale : Madame 🗵 Mon	
Nom : RICHOILLEZ	Prénom : MARINE
2 - Coordonnées du demandeur Adresse : Numéro : 69 Voie : RUE DE RICH	HELIEU
Lieu-dit:	Localité : PARIS
Code postal: 7,15,0,0,12, BP:; Cedex: _	
Téléphone: 0117751010101719101	indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :	Division territoriale :
	que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez
Nom:	Prénom:
OU raison sociale :	
Adresse: Numéro: Voie: ,,,	
Lieu-dit:	Localité :
Code postal: Cedex: c	
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :	Division territoriale :
Téléphone :	indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
☐ J'accepte de recevoir par courrier électronique les docum	ents transmis en cours d'instruction par l'administration à

l'adresse suivante :

barthelemy.deroux@ gdsolaire.com

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui yous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...) ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation]. Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

Pièce	Nombre d'exemplaires
	à fournir
PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossi + 5 exemplaires supplémentaire
PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossis + 5 exemplaires supplémentaire
PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction (Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossie + 5 exemplaires supplémentaire
PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossie
PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossie
PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossie
) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :	
Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration i	mmobilière ou à l'inté-
ieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	Y
	1 exemplaire par dossier
ieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques : PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des	1 exemplaire par dossier
PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier 1 exemplaire par dossier
PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme] il votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public : PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation	1 exemplaire par dossie e ou sur un

Se renseigner auprès de la mairie

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :	
PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :	
PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non tif:	collec-
PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :	
PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'u	une étude :
PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un agrément :	
PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milleu à prése	erver:
PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :	
PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :	1 exemplaire par dossier
PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	T Exchipilité per dessere.
Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :	
PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont acc transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement	cès les véhicules de
PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet fait l'objet d'une concertation :	
PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 51 code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:	2-12-1 du
PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

A STATE OF THE STA	
Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réali d'une étude des sols :	•
PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un program logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de loglocatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :	e] ou dans cas de
PC17. Ven tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'un minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :	document e taille
PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 8001 de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absa dérogation préfectorale :	
PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logement sociaux :	on du
PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :	gabarit
PC22. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
i votre projet nécessite un défrichement :	
PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
il votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :	
PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
i votre projet nécessite un permis de démolir :	
PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir : PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	

Si votre projet se situe dans un lotissement :	
PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	
PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :	
PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :	
PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :	
PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le projet est soumis à la redevance bureaux :	
	1 exemplaire par dossier
PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	
Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :	
PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU	1 exemplaire par dossier
PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	
Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m commune de moins de 20 000 habitants :	dans une
PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :	
PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :	
PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :	
PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en ten pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :	ant lieu
PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

lus de 2 ans : PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies	1 exemplaire par doss
à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	i exemplane par doss
i vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L .151-29-1 ode de l'urbanisme :	et L .152-6 du
PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L .151-29-1 et L .152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossi
i votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	
PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par doss
votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossi
votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :	
PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossi



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration port de paze au calcul des impositions pont yous êtes oventuellement rodevante au titre de some projet. Rempissee au gneusement les cadies
ci-dessous et moublicz pas de jondre le cas échéant les deciments complementaires injurant au cadre 4. Cola deut vous permetre de beneficier d'impositions plu
favorables. Conservez scigneusement les a stiticatifs afférents à vos declarations. Es proutont vous être demandés utrêneusement

dessous et moubliez pas de londre le cr	ues, impositoris acmi vates eves ecentiveien et con is échéant les dec imems compteniantaires trijur gneusement les austificatifs afférents à vos decla	ant au cadre 4. Co	a delli vous demettre de b	eneticler d'impositions
	COUPA Dpl Commune Ann			PIE TEFOR
- Renseignements concerna	ant les constructions ou les amé	nagements	15/	
1 - Les lignes ci-dessous doiven rface taxable (1) totale <u>créée</u> de la c rface taxable créée des locaux clos	t être obligatoirement renseignées, on u des construction(s), hormis les surfaces d et couverts (2 bis) à usage de stationnement ons et tableau des surfaces taxables	uelle que soit l e stationnement it :	a nature de la consider closes et couvertes (2bi	144.m
.1 - Création de locaux destinés à				
Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le station- nement clos et couvert (2 bis)
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un prêt à taux zèro plus (PTZ+) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
ocaux à usage d'habitation seconda	ire et leurs annexes (2)			
ocaux à usage d'hébergement (7)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé	intimat di		
et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés			
lombre total de logements créés			(Marie Line)	THE REAL PROPERTY.
ouvert.	nnte conservée ? m². Qu		de logements existants	?
		Nombre cré	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couverles (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Nombre de commerces de détail dor	nt la surface de vente est inférieure à			
voltible de commerces de détail doit 400 m² (9) Fotal des surfaces créées, y compris		polin.	17	
ocaux industriels et leurs annexes			144,00	0,00
ocaux artisanaux et leurs annexes				
intrepôts et hangars faisant l'objet d' 10)	une exploitation commerciale et non ouverts	au public		

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11) Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11) Surfaces créées Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12) 1.3 – Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :				
Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11) Surfaces créées Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12) 1.3 – Autres éléments <u>créés</u> soumis à la taxe d'aménagement Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13): Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :				
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12) 1.3 – Autres éléments <u>créés</u> soumis à la taxe d'aménagement Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :				
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12) 1.3 – Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13): Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :				
1.3 – Autres éléments <u>créés</u> soumis à la taxe d'aménagement Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13): Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :				
Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :				
Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :	0			
Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :				
Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :				
Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :				
Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :	000 m²			
1.4 – Redevance d'archéologie préventive :	יוון עטט			
Veuillez préciser la profondeur du(des) terrasement(s) nécessaire(s) à la réalisation de votre projet				
au titre des locaux :				
au titre de la piscine :				
au titre des emplacements de stationnement :				
au titre des emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :	1144144111			
au titre des emplacements pour les habitations légères de loisirs :				
Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui Non S La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui Non S				
2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)				
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez.				
Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ? Oui Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici : La superficie de votre unité foncière :	Non □ m².			
La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :	m²			
La valeur du m² de terrain nu et libre :	€/m²			
Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) :	m²			
Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date :				
3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :				
Pièces Nombre d'exemplair à fournir	res			
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement :				
F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2 ^e alinéa du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dos sier	}-			
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal :				
F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dos sier				

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'ex 'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	conération prévue à
F3. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéfi 'article L _s 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	cier de l'exonération prévue à
F4. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un pénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	n sinistre et que vous pensez
F5. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossiel
F6. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l patrimoine (19) :	'article L. 524-6 du code du
F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1° août 2003	1 exemplaire par dossier

5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Date 20. 11 . 2019

Nom et Signature du déclarant RICHOILLEZ Marine